

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2024

Décision du 22 février 2024

02.2024-26	EQUIPEMENTS AQUATIQUES Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « travaux de mise à jour de matériel pour le maintien du bon fonctionnement du système anti-intrusion de l'équipement Aqua'val Sèvre à Clisson »
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la nécessité d'effectuer la mise à jour du matériel nécessaire au maintien du bon fonctionnement du système anti-intrusion de l'équipement Aqua 'Val Sèvre à Clisson,

Considérant que la société OXYGENE SECURITE, sise 11 rue du Chemin Rouge à NANTES, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer le devis des travaux à réaliser à Aqua 'Val Sèvre à Clisson, avec la société OXYGENE SECURITE, sise 11 rue du Chemin Rouge à NANTES pour un montant de 5 712,43 € H.T. soit 6 854,92 € T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »